

financière comme les autres, de façon à pouvoir faire de la concurrence et à s'acquitter de ses obligations.

Monsieur l'Orateur, étant donné les circonstances, je demande respectueusement que le bill soit renvoyé au comité des finances, du commerce et des questions économiques pour étude.

[Traduction]

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, nous sommes, dans une certaine mesure heureux de pouvoir contribuer avec le député à déséparatiser cette banque afin de lui donner une structure nationale plutôt que provinciale. Cependant, nous éprouvons un certain étonnement, en particulier au sujet de la Banque d'Économie de Québec, mais aussi de la structure bancaire en général, de la fraternité bancaire du Canada dont cette banque fera probablement partie. En effet, nous n'ignorons pas que depuis quelques années, les banques ont peut-être été le plus important des facteurs d'inflation.

Cela est dû en partie aux révisions apportées à la loi sur les banques, à la suppression du plafond imposé au taux d'intérêt, à la participation des banques elles-mêmes à la publicité nous invitant à accepter leur marchandise et leurs services et en partie, enfin, au fait que nos institutions bancaires créent, si l'on peut dire, de l'argent à partir de zéro. Chaque fois qu'elles le font, elles jettent dans le courant de l'économie nationale des millions de dollars frais qui sont employés à acheter les biens et les services, et elles font cela à un rythme trop rapide pour le ministère des Finances ou le gouvernement fédéral.

Nous avons vu le gouvernement d'une part s'efforcer de contenir ce qu'on appelle les pressions inflationnistes par des augmentations d'impôts et autres mesures analogues et d'autre part, permettre à la fraternité des institutions bancaires d'attiser le feu de l'inflation. Je le répète, elles sont en mesure de le faire à un rythme beaucoup trop rapide pour le gouvernement.

Le seul fait d'avoir vu les profits des banques augmenter soudain d'environ 40 p. 100 l'an dernier témoigne de leur activité accrue sur le marché financier, ainsi que des pressions qu'elles exercent sur la spirale inflationniste. Nous savons que plus elles prêtent d'argent, plus elles font de publicité, plus elles incitent le grand public à emprunter des sommes de plus en plus élevées, plus elles tendent à s'introduire dans le domaine du crédit à la consommation et plus ces pressions sur l'inflation augmenteront tandis que le dollar lui-même se dévaluera davantage. C'est donc avec une certaine répugnance que nous avalisons ce qu'on nous demande en ce moment car cela pourrait tout simplement signifier

[M. Laflamme.]

que nous aidons un groupe de plus à pousser à l'inflation, que nous fournissons aux institutions bancaires une raison de plus de fabriquer plus d'argent et de créer de nouvelles pressions inflationnistes qui plongeront les gens dans de plus grandes dettes encore. Bref, c'est un tableau peu encourageant pour ceux qui songent au bien de la nation.

Mais lorsque le projet de loi aura été renvoyé au comité, cela nous permettra d'examiner ces questions de façon beaucoup plus détaillée que nous ne pouvons le faire pour le moment, et ceux des députés qui siègent à ce comité, ou qui ont des connaissances spécialisées dans ce domaine particulier, seront sans doute heureux d'entrer dans ces détails lors des séances du comité.

Nous savons que certaines autres banques ont dans leur conseil d'administration des membres qui sont aussi sénateurs. L'expérience passée a montré qu'il est arrivé que des sénateurs soient membres du conseil d'administration de certaines banques, et que, ayant des intérêts financiers dans ces banques, ils aient entravé la procédure parlementaire normale, il y a quelques années, lorsqu'il s'agissait de créer de nouvelles banques. L'une des mesures de précaution que nous pourrions introduire dans ce projet de loi à l'étape de l'étude en comité, dans l'espoir qu'elle soit insérée dans la loi sur les banques, serait d'interdire aux sénateurs et aux députés de faire partie du conseil d'administration d'une banque, car, au fond, en leur permettant cette activité, nous avons mis les membres de l'autre Chambre dans une situation où ils doivent essayer de servir deux maîtres à la fois: leurs propres intérêts financiers, et l'intérêt public. Nous devrions nous efforcer de remédier à cette situation, et nous attendons avec impatience une explication, en comité, de cette question et de bien d'autres.

[Français]

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion tendant à différer ce bill au comité des finances, du commerce et des questions économiques pour étude.

Je suis naturellement, en faveur de ce bill, car il a pour objet que cette vieille banque du Québec fonctionne comme si elle avait été constituée depuis longtemps. Il est même surprenant de constater qu'elle n'a pas été favorisée avant aujourd'hui, et qu'elle n'a pas été traitée de la même façon que les autres banques.

Plusieurs seront surpris d'entendre un député du Ralliement créditiste favoriser la naissance d'une autre banque à charte. Nous avons plaidé en faveur de la création d'une autre banque, au Canada, et nous avons échoué. Quant à celle-ci, nous sommes heureux